



DEPARTEMENT
DE L'ISERE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2025

Le treize octobre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 7 octobre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Jean Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Carole ANDRIES, Benoit ROSSIGNOL, Hubert COLLAVET

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto), Lucie HARREAU (donne pouvoir à Florent Cholat), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Jean Paul Julien)
Sarah AFENDIKOW, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pascal SOUCHE

DEL2025_061 : Acquisition d'une saleuse auprès de la commune de Saint-Pierre de Mésage

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la proposition de la commune de Saint-Pierre de Mésage de céder une saleuse à la commune de Champagnier (saleuse Escomel d'une valeur nette comptable de 3157,44€ lors de son acquisition en décembre 2020 par la commune de Saint-Pierre de Mésage) ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Champagnier de disposer de ce matériel afin d'assurer dans de bonnes conditions le service hivernal de déneigement ;

Considérant que la commune de Saint-Pierre de Mésage accepte de céder ce matériel pour un montant de 350 euros ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition d'une saleuse auprès de la commune de Saint-Pierre pour un montant de 350 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Pascal SOUCHE
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 20 OCT. 2025
Publié le : 20 OCT. 2025